

DELIBERATION

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2016

Convocation du 20 septembre 2016

Affichage du 3 octobre 2016

L'an deux mil seize, le 27 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C. PICHOT, J.C. FOUQUET, F. TANTY, adjoints,
D. BAËTÉ, G. BOUAZIZ, T. HERNANDO (arrivé à 20 h 45),
D. LEJEUNE, B. LEMAIRE, C. MULLER, M.P. PLANTE (arrivée à 21 h 05
- pouvoir à C. PICHOT jusqu'à son arrivée), F. RIBOUST.

Élection du secrétaire de séance

D. LEJEUNE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2016

Aucune observation n'était faite, le compte-rendu de la séance du 30 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Dépôt des archives communales aux archives départementales

Une copie de la convention de dépôt d'archives a été adressée aux conseillers préalablement à la réunion.

Le maire rappelle que le service des archives départementales nous avait « emprunté » divers documents, dont registres paroissiaux, registres d'état-civil, registres de délibérations, cadastre napoléonien, plan des chemins vicinaux et plan de la commune de 1826, lors d'une visite en novembre 2009.

Ces différents documents seront numérisés, et nous seront restitués sous forme de CD.

J.C. FOUQUET doute que l'on puisse avoir accès aux registres de délibérations, sous forme dématérialisée. Il pense qu'il faudra se déplacer à Chartres, pour les consulter.

A. BOUTIN propose que l'on en fasse la demande dans la délibération.

Il ajoute que depuis 2009, des contacts réguliers ont été pris avec le service des archives départementales, jusqu'à l'arrivée de Mme VOGELE, qui procède à un gros travail de régularisation de dépôt des archives. En 2009, « l'emprunt » des documents s'est fait de façon hors normes, et sans aucun justificatif de dépôt. La délibération qui sera prise ce soir aurait dû l'être en 2009.

F. TANTY demande dans quel délai nous recevrons les documents numérisés. A. BOUTIN répond que c'est prévu assez rapidement.

G. BOUAZIZ est sceptique, vu la période déjà écoulée (2009 - 2016). Il propose de mettre une date butoir dans la délibération. Il demande si nous aurions pu nous opposer à « l'emprunt » des documents en 2009. F. TANTY répond oui, mais il faut présenter des conditions d'archivage selon des critères de conservation stricts. G. BOUAZIZ demande ensuite si le même problème s'est posé pour d'autres communes. A. BOUTIN pense que oui.

Le maire confirme à D. BAËTÉ que le reste des registres est actuellement en mairie.

Il ajoute qu'il y a eu un problème d'interlocuteur, jusqu'à l'arrivée de Mme VOGELE.

F. TANTY pense qu'il faut être attentif à un retour rapide des documents numérisés.

T. HERNANDO arrive à ce moment de la réunion.

A. BOUTIN exprime que Mme VOGELE a fait part de problèmes financiers et de personnel, au service des archives.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le dépôt des archives communales aux archives départementales, autorise le maire à signer la convention de dépôt, demande la copie des documents déposés, courant 2017, sous forme numérisée.

Demande d'aide financière du Fonds d'Aide aux Jeunes

Le maire rappelle qu'il s'agit d'un fonds d'aide aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle, géré par le Conseil Départemental, qui nous sollicite chaque année. L'an passé, nous avons versé 500 euros, et il propose de reconduire ce montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte de soutenir le Département pour le financement de ce fonds, à hauteur de 500 euros.

Demande d'aide financière au titre du Fonds Départemental de Péréquation

Le maire rappelle que l'on peut solliciter ce fonds, également géré par le Conseil Départemental, pour une subvention sur les travaux et achats effectués sur l'année, en investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour solliciter une aide financière au titre du Fonds Départemental de Péréquation, pour les travaux et achats réalisés en 2016, sur la section d'investissement.

Demande d'aide financière du Fonds de Solidarité pour le Logement

Le maire rappelle pour mémoire que l'on n'a pas donné suite à cette demande, les années précédentes. Le fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir.

Il rappelle également que la commune verse au budget du CCAS, par l'intermédiaire du service Eau / Assainissement, une quote-part sur les recettes d'eau.

Il propose de maintenir notre position, à savoir de ne pas verser de participation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas donner suite à la demande du Conseil Départemental pour le Fonds de Solidarité pour le Logement.

Fixation des taux pour les avancements de grades

Il est rappelé que deux agents peuvent prétendre cette année à un avancement de grade :

- Un adjoint technique de 2^{ème} classe qui passerait adjoint technique de 1^{ère} classe,
- Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe qui passerait adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

La création de ces deux postes a été délibérée lors de la séance du 21 avril dernier.

Il faut également, dans le cadre de la procédure, fixer les taux pour les avancements de grades, c'est-à-dire déterminer le nombre maximum d'agents pouvant être promus dans un même cadre d'emplois.

Le projet de délibération, mentionnant un taux de 100 % pour les deux grades d'avancements concernés, a reçu un avis favorable du Comité Technique intercollectivités.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord à cette proposition.

Rapport annuel Eau / Assainissement 2015

Le projet de rapport sur l'Eau / Assainissement a été adressé aux conseillers préalablement à la réunion.

F. TANTY a noté quelques informations qui ne figurent pas sur ce document, notamment pour l'eau potable, page 3, le règlement de service qui n'est pas mentionné. Par ailleurs, il s'étonne du linéaire identique pour les deux réseaux. Page 15, pour l'eau, mentionner l'inventaire réalisé. L'état de la dette n'est pas indiqué non plus, ni le nombre de branchements en plomb restants.

A. BOUTIN, pour sa part, a relevé page 5 pour l'assainissement, une erreur sur le volume d'eau facturé en 2014.

A. BOUTIN confirme que ces données sont utilisées pour des statistiques nationales, et des comparatifs.

F. TANTY craint qu'à terme, cela ne serve de support à des demandes de subventions.

Marie-Paule PLANTE arrive à ce moment de la réunion.

B. LEMAIRE estime qu'on ne peut pas adopter le document en l'état.

Le maire propose de se mettre en contact avec la D.D.T. pour demander une correction des données manquantes, et des précisions sur la manipulation du site de saisie des informations.

Le document sera présenté de nouveau lors d'un prochain conseil, pour validation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Chartres Métropole : extension de périmètre

Le maire rappelle que le 28 juin dernier, le conseil communautaire de Chartres Métropole a accepté l'arrivée de 21 communes supplémentaires.

Nous devons désormais prendre une délibération pour accepter ce nouveau périmètre.

Le maire évoque une réunion à Chartres Métropole pour faire un point sur la situation administrative du rattachement de ces communes. Il ajoute que des documents ont été transmis, et que les services de Chartres Métropole travaillent sur les transferts de compétences.

Du côté de la Préfecture, il n'y a pas d'avancement notoire. Il a été décidé de demander une entrevue au Préfet (prévue le 6 octobre prochain), pour lui demander des explications. Le schéma départemental sera finalisé par le Préfet actuel, courant octobre ou novembre, pour une application au 1^{er} janvier 2017. Pourquoi nous contraindre à une intégration à Chartres Métropole seulement au 1^{er} janvier 2018. La D.D.T., ainsi que la Direction des Finances Publiques, ont fait connaître leur désaccord.

Le maire estime que cette configuration serait aberrante. Il pense qu'aucun travail efficace ne pourra se faire en 2017, si les communes qui veulent sortir doivent intégrer la nouvelle communauté de communes. Il donne l'exemple du PLUi, qui sera impossible à mettre en place.

D. BAËTÉ demande quels sont les arguments du Préfet. A. BOUTIN pense qu'il s'agit d'une décision politique... Il rappelle que ce n'est pas le Préfet qui a dessiné la future CdC, mais plutôt les présidents de CdC.

B. LEMAIRE pense que ces présidents devraient faire entendre leur voix.

B. LEMAIRE demande si nous pouvons quitter la C.C.T.V.M. A. BOUTIN répond que c'est impossible ; cela serait un vote à la majorité qualifiée ; il faut l'accord de la C.C.T.V.M.

Le maire rappelle ensuite que l'on peut bénéficier de mesures dérogatoires, et que le Préfet ne peut pas s'y opposer.

G. BOUAZIZ exprime que l'on peut refuser de siéger.

Le maire ajoute qu'aujourd'hui, seulement 4 CdC fusionnent au lieu de 5. Auneau a décidé de partir sur Rambouillet.

D. BAËTÉ demande si le préfet a un droit de veto. A. BOUTIN répond qu'il a le droit de « passer outre ». Cependant, le ministre de la réforme territoriale (Mr BAYLET) a envoyé une circulaire aux préfets pour leur demander de ne pas faire de blocage aux souhaits des communes qui veulent sortir, si le seuil du nombre d'habitants est respecté.

Si la réunion du 6 octobre ne donne pas de résultat, le ministère sera contacté.

Le maire ajoute que Chartres Métropole, au vu de la situation actuelle, rencontre également des problèmes pour la modification du SCOT.

Concernant le dossier de notre plan local d'urbanisme, une réunion a eu lieu avec un cabinet d'urbanistes et deux personnes de Chartres Métropole (qui accepte de nous seconder), pour avoir des conseils.

G. BOUAZIZ exprime que l'aide ne viendra pas de la CdC.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (C. PICHOT et T. HERNANDO) approuve l'extension de périmètre de Chartres Métropole.

Répartition des sièges au sein de la future Communauté de Communes

Le maire indique qu'il nous est demandé de délibérer sur le nombre de sièges qui nous seront attribués, au sein de la future Communauté de Communes, à savoir 1 siège + 1 suppléant, à compter du 1^{er} janvier 2017.

C. PICHOT fait remarquer que le modèle de délibération mentionne le regroupement de cinq structures et non pas quatre.

A. BOUTIN exprime qu'il paraît difficile de délibérer sur cette question, compte tenu de notre situation. Il précise qu'on ne dispose même pas du nom de la future CdC. C. PICHOT répond que le nom a été choisi. Mais il ne figure pas dans le modèle de délibération.

A. BOUTIN ajoute qu'il ne comprend pas qu'on nous demande de voter pour des postes dans une structure à laquelle on ne veut pas adhérer.

C. PICHOT pense que dans la délibération il faut ajouter une clause exprimant qu'on n'est pas d'accord pour un seul siège.

A. BOUTIN répond que la répartition des sièges est un article de la loi.

Il rappelle que dans la C.C.T.V.M., il avait été attribué deux sièges aux petites communes, ce qui avait été refusé par le Conseil Constitutionnel.

F. TANTY exprime que si l'on ne délibère pas, notre accord sera tacite.

C. PICHOT maintient sa position pour demander deux sièges au lieu d'un.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (T. HERNANDO) décide de voter contre la répartition des sièges au sein de la future CdC.

Questions diverses

Le maire lit un courrier reçu de Mr et Mme BELDON, demeurant à l'angle des rues de l'Avenir et du 11 Novembre, qui se disent touchés par la solidarité des habitants de Chartainvilliers suite aux tragiques événements qui ont frappé leur famille, et qui remercient le conseil municipal pour la prise en charge des travaux de raccordement au réseau d'assainissement de leur habitation (raccordement complémentaire).

Le maire revient sur le rendez-vous relatif au P.L.U. avec Chartres Métropole et le cabinet HARMONIA. Chartres Métropole a attiré notre attention sur le fait que nous n'étions pas conformes à la réglementation. En effet, le cabinet HARMONIA n'a pas participé à l'appel d'offres lancé par la CdC. Nous devons donc lancer un nouvel appel d'offres. La date butoir pour le lancement de la procédure est le 31 mars 2017. Le PADD doit être accepté avant cette date. Au 1^{er} avril 2017, le P.L.U. ne sera plus opposable. C'est la loi R.N.U. qui s'appliquera, mais on ne pourra pas, par exemple, faire un lotissement...

Le maire informe les conseillers d'une réunion le 4 octobre prochain, à 19 heures, avec le service du Conseil Départemental, concernant le projet de suppression ou de déclassement de certaines routes. Tous les conseillers sont invités à y participer. Mr Jean-Noël MARIE et Mr Joël BILLARD seront présents. Notre commune est concernée notamment pour une route en direction de Jouy, et une autre en direction de Théléville, qui seraient transformées, à terme, en chemins ruraux. A. BOUTIN précise que beaucoup de communes s'opposent à ce projet.

Le maire évoque ensuite une autre question en suspens, à savoir la convention avec l'A.T.D. pour le traitement des dossiers d'urbanisme. La convention a été modifiée, notamment les tarifs, et on s'engage pour 3 ans. Mais si nous adhérons à Chartres Métropole, nous n'aurons plus besoin de ce service...

Les travaux de ravalement des bâtiments de la mairie sont terminés.

Concernant la fibre optique, tous les poteaux sont posés, et le chantier devrait être terminé d'ici une semaine. La mise en service aurait lieu 3 mois après, soit début 2017. La date de la réunion publique avec Eure et Loir Numérique et S.F.R. sera fixée prochainement. Le maire précise que la CdC du Val Drouette commence à se raccorder, avec S.F.R. En revanche, Chartres Métropole a choisi Orange.

B. LEMAIRE dit que certains administrés s'étonnent des travaux en aérien, alors que des gaines ont été passées pour la fibre optique, lors de précédents travaux, et donc payés. Le maire explique que l'équipe de chantier a déclaré ne rien pouvoir faire avec les chambres installées... Il précise que pour les deux dernières tranches de travaux d'eau, aucune installation n'a été déployée. Il regrette le gaspillage d'argent public, ainsi que le manque de coordination des différents intervenants.

Les travaux des abords de l'église et du chemin du château d'eau débutent la semaine prochaine.

Un système de barrières va être installé à l'arrêt de bus des Bruyères, pour sécuriser la montée et la descente du bus.

Le feu d'artifice s'est bien déroulé, avec une bonne participation des habitants.

J.C. FOUQUET précise que le ball trap s'est également bien déroulé, sans forte fréquentation.

C. PICHOT évoque le dossier de réhabilitation de la mare, qui est accepté. L'avis d'octroi de subvention devrait nous parvenir mi-octobre. J.C. FOUQUET exprime que les travaux seront donc exécutés l'année prochaine.

L'achat d'un miroir pour la rue Jean Moulin est programmé avec les barrières de l'arrêt de bus.

Tour de tapis

T. HERNANDO : évoque les coupures d'électricité et les baisses de pression d'eau, de plus en plus fréquentes. Le maire dit que les deux problèmes sont liés, les coupures d'électricité faisant disjoncter les pompes de la station de pompage. Pour ErDF, tout est normal ; ils conseillent l'achat d'onduleurs chez les particuliers. Par ailleurs, il n'est pas possible de sécuriser la ligne du Syndicat de Pompage. Un rendez-vous a été demandé avec un responsable d'ErDF.

F. RIBOUST : demande le marquage des lignes sur le terrain de basket et l'achat de filets pour les buts du terrain de foot. F. TANTY répond que pour les buts, ce n'est pas possible, pour des raisons de sécurité. Il s'agit d'une aire de loisirs, pas d'un terrain sportif. A. BOUTIN demande que le modèle de tracé du terrain de basket soit fourni.

Evoque les « Echappées belles à vélo » qui se sont bien déroulées, malgré une baisse de fréquentation (31 personnes, au lieu de 50 l'an passé, selon C. PICHOT).

M.P. PLANTE : se plaint des panneaux stop non respectés, notamment sur la route en direction de Jouy. Demande que la gendarmerie soit alertée.

B. LEMAIRE : évoque le marquage des places de stationnement rue de la Mairie. J.C. FOUQUET ajoute que les bandes jaunes n'ont pas pu être réalisées en totalité, car des voitures étaient stationnées.

G. BOUAZIZ : évoque le radar de contrôle de vitesse sur le RD 906, qui flashe désormais dans les deux sens.

La séance est levée à 22 h 25.